

CE2 - CM1 - CM2



Conseil Municipal des Enfants



 Rôle du CME

 Les élections

 Découvrir la Commune

Projets

Solidarité

Citoyenneté

Conseil Municipal des Enfants

Les écoliers des classes de CE2, CM1 et CM2 des écoles élémentaires des Clayes-sous-Bois élisent, tous les deux ans, les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Les jeunes élus, représentants des enfants des écoles, travaillent avec l'aide des services municipaux, pour proposer des projets.

Durant leur mandat, ils découvrent le fonctionnement d'une commune et apprennent à débattre pour prendre des décisions utiles à la ville et à ses habitants.

Dans les prochaines semaines, tu vas élire de nouveaux conseillers. Si tu es en classe de CM1 ou de CM2 et que tu souhaites participer à la vie de ta commune, tu peux présenter ta candidature.

Ce petit guide te permettra de tout savoir sur le déroulement des élections et sur le fonctionnement du CME.

Sommaire

- Qu'est ce que le CME ?
- La préparation de l'élection
- Le jour des élections
- Proposer ta candidature
- La mission des conseillers

■ Qu'est ce que le CME ?

C'est le Conseil Municipal des Enfants. Il s'agit d'une assemblée de 24 enfants maximum (4 par école), de 9 à 11 ans, qui seront élus par leurs camarades de classe. Les jeunes élus élisent un Président ou une Présidente du CME. L'assemblée plénière, qui se réunit une fois par trimestre, est, quant à elle, présidée par le Maire.

Ces enfants se réunissent le mercredi matin à la Mairie pour travailler sur des projets qu'ils

proposent et qu'ils souhaitent voir réalisés dans la Ville. Ces projets doivent être utiles pour les enfants et les habitants des Clays.

Afin de mieux connaître le CME, tu vas travailler avec ton professeur sur l'organisation des élections. Tu découvriras précisément le fonctionnement du CME et tu commenceras, si tu le souhaites, à réfléchir sur ta participation en lisant la « Charte du Candidat ».



■ La préparation de l'élection



Si tu décides de te présenter à l'élection pour faire partie du CME, tu devras t'inscrire sur la liste des candidatures et préparer ta campagne.

Pour cela, il faudra réaliser une affiche sur laquelle tu pourras mettre ta photo, tu pourras écrire un slogan ainsi qu'un document où tu expliqueras les projets que tu comptes proposer, si tu es élu.

Cette affiche sera exposée dans l'école.

Pour inciter tes camarades à voter pour toi, tu leur présenteras tes idées et tu pourras prononcer un discours devant les élèves de l'école dans lequel tu t'engages à les représenter au CME.

Les animateurs du Conseil et ton professeur t'aideront dans toutes ces étapes.

■ Le jour des élections

Les élections auront lieu dans ton école. Le nom des candidats sera inscrit sur les bulletins de vote.

Les électeurs seront tous les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 de l'école.

En arrivant dans la salle du bureau de vote, tu diras ton nom au secrétaire qui vérifiera si tu es bien inscrit sur la liste électorale. Tu prendras ensuite un bulletin de vote et une enveloppe et tu te rendras dans l'isoloir. A l'aide d'un stylo, tu entoureras le nom des candidats que tu veux élire (4 noms au maximum).

Tu glisseras le bulletin dans l'enveloppe et tu sortiras de l'isoloir pour aller devant l'urne.

Tu glisseras ton enveloppe dans l'urne et le Président déclarera « a voté ». Tu signeras la liste d'émargement en face de ton nom. Lorsque tous les électeurs auront voté, le scrutin sera déclaré « clos ».

Il faudra alors procéder au dépouillement : le Président ouvrira l'urne et toutes les enveloppes

seront disposées sur une table. Les enveloppes seront ouvertes une par une et les voix obtenues par chaque candidat seront comptabilisées.

A la fin du comptage des voix, le Président proclamera les résultats et remplira le procès verbal du vote.

Dans chaque école, les 4 candidats ayant obtenus le plus grand nombre de voix seront déclarés « élus du CME ».

La liste des résultats sera publiée et affichée dans les écoles et à la Mairie.



■ Proposer ta candidature

Tu veux être élu Conseiller Municipal du CME :
que dois-tu faire ?

- tu dois être élève de CM1 ou de CM2 d'une école des Clayes-sous-Bois
- tu dois en parler à tes parents pour être sûr qu'ils sont d'accord et leur faire remplir l'autorisation parentale
- tu dois t'inscrire sur la liste en remplissant la fiche de déclaration de candidature et la remettre à ton professeur
- tu dois préparer ta campagne et réfléchir aux projets que tu souhaites réaliser. Tu devras également être à l'écoute des idées de tes camarades et les convaincre de voter pour toi.

N'oublie pas d'aller toi aussi voter le jour des élections.



Partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)
pour la préservation de notre environnement

■ La mission des conseillers

Si tu es élu au CME, ton mandat durera 2 ans. Tu seras reçu avec les autres conseillers par le Maire lors d'une première réunion au cours de laquelle des élus adultes te présenteront le fonctionnement du CME et les missions qui te sont confiées. Lors de cette même réunion, tu éliras le Président ou la Présidente du CME.

Tu devras, comme cela était indiqué sur la « Charte du Candidat », assister aux réunions de travail en commission qui auront lieu un mercredi sur deux (le matin) et être présent lors des Conseils Municipaux des Enfants une fois par trimestre.

Tu choisiras une des quatre commissions dans laquelle tu souhaites travailler :

- « Environnement et Développement Durable »
- « Arts et Culture »
- « Actions citoyennes et solidarité »
- « Sports et Loisirs »

C'est au cours de ces réunions en commission que seront présentés les projets au Maire



et après validation, tu travailleras avec les autres enfants élus pour les réaliser.

Tu seras aidé par les animateurs du Conseil qui seront présents à chaque réunion et par les services de la Mairie, si nécessaire.

Parmi tes missions, tu devras toujours être à l'écoute des remarques des élèves de ton école et les tenir informés régulièrement de ton travail au CME.

Des sorties seront régulièrement organisées, elles te permettront de visiter des lieux ou des expositions en rapport avec les missions du CME. Tu participeras aussi à des manifestations ou des cérémonies officielles, organisées par la Ville.

Candidature

Environnement

Conseillers

Elections

Idées

Vote

